



PROJET EDUCATIF

L'association Kirikou est née d'une volonté de promouvoir la politique enfance-jeunesse du village d'Aubiet mais aussi du territoire de la vallée de l'Arrats.

De ce fait, et par délégation de service municipale, elle est gestionnaire du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole, du Centre de Loisirs Sans Hébergement, du Relais Assistantes Maternelles et d'Actions Jeunesse diverses (Animations, Projets Ado,...).

Ainsi, Kirikou est partie prenante dans l'organisation, la mise en place et la prise en compte de projets et d'activités basés sur le loisir, le jeu, la culture et l'implication individuelle et collective dans la « cité » ; et cela de manière laïque en respectant toutes les règles républicaines s'appuyant sur les valeurs de solidarité, de partage, de respect et de tolérance.

Au travers de ses actions, l'association répond directement à une demande de loisirs, satisfait aux besoins de la population accueillie, mais aussi contribue à l'action éducative en complément de la Famille, de l'Ecole et de l'environnement social de l'enfant.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement se veut un lieu où est mise en application cette philosophie associative.

Structure d'animation, il concourt ainsi, à ce rôle d'éducation par le biais d'activités, de vie en collectivité, et de confrontation à l'adulte référent, nécessaires au développement et à la construction identitaire et sociale de l'enfant.

Lieu de plaisir par le Jeu, le Centre est aussi un lieu d'apprentissage et d'éveil où sont travaillées l'ouverture d'esprit et la curiosité, en allant au-delà de la simple demande d'activités des jeunes accueillis. En effet, en plus des activités de consommation et des activités sportives, l'équipe propose aux enfants différentes animations manuelles, de découvertes et de sensibilisation à divers domaines (musique, cirque, ...) mettant en exergue ou développant des capacités peu utilisées.

La vie du Centre repose sur l'activité, la vie en collectivité, et la place centrale de l'adulte responsable, garant des règles du jeu et du quotidien, indispensables pour l'enfant pour entretenir une relation structurante, motrice dans l'envie de fréquenter la structure.

Le CLSH s'appuie sur cette vie, mais aussi sur un partenariat avec les parents et les associations locales. L'enfant fait l'objet de plusieurs sollicitations et nous ne pouvons considérer une structure sans prendre en compte celle d'à côté. Afin de toujours placer l'enfant au centre du dispositif, des passerelles sont ainsi créées avec certaines associations locales (sportives, culturelles, ...) pour mieux répondre aux besoins de l'enfant, aux attentes des familles et à une cohérence des différents intervenants.

- Objectifs :
- plaisir du jeu
 - Autonomie
 - Epanouissement de l'enfant
 - développement des qualités physiques (motricité, habileté) et des qualités morales (curiosité, sens de l'effort, créativité, capacité de choisir,...)
 - participation à l'apprentissage de la citoyenneté et des règles
 - développement de l'appétence culturelle

Moyens :

- cadre convivial et ludique
- Accueil de manière habituelle et collective
- structures adaptées à chaque âge présentant les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène.
- démarche qualité dans le service offert (alimentation, animation, relationnel, ...)
- animations adaptées au rythme de l'enfant dans un souci de sécurité physique, affective et morale.
- animations variées (sportives, manuelles, sorties, camps, visites,...)
- modes d'organisation et d'animation favorisant :
 - l'expression
 - la place d'acteur et non pas seulement de consommateur
 - l'esprit d'initiative
 - l'entraide
- espaces de jeu libre.
- Valoriser les notions de partage, solidarité, tolérance, respect.
- Meilleure prise en compte de l'environnement de vie
- Encadrement compétent diplômé ou en voie de qualification.
- Partenariat famille et tissu associatif

Le Centre de Loisirs se doit de pouvoir accepter des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps en adaptant le mode d'accueil et de faciliter leur insertion dans la vie de groupe, et leur participation aux activités selon leurs capacités. Le Centre mettra alors en place un encadrement adapté à ces accueils.

L'association missionne le Directeur pour mettre en application ce projet et pour le diffuser au sein de son équipe d'animation qui sera chargé de le respecter et l'appliquer. En outre, Kirikou informe tous ses salariés de ce projet éducatif en leur fournissant un exemplaire, ainsi qu'à chaque famille usager du CLSH. Ce dernier sera néanmoins disponible sur demande. Lors de l'embauche d'animateurs occasionnels, ce document sera produit et devra être accepté par les nouveaux salariés avant leur entrée en fonction.

Connaissant le projet, et les moyens (financiers et matériels) mis à disposition, l'ensemble du personnel remplira son rôle en adéquation avec les objectifs définis et la philosophie associative de l'employeur.

Le président de l'association rencontre régulièrement le Directeur, et pourra se rendre ainsi que le Conseil d'Administration sur les lieux d'activité pour prendre pleinement la mesure de la mise en place du projet. De plus, pour une meilleure coordination, pour une meilleure adaptabilité et afin d'être informé de la mise en œuvre du projet éducatif, le Directeur assiste aux réunions de Bureau et du Conseil d'Administration.

Ce projet éducatif définit l'orientation prise par l'association et le sens qu'elle donne à l'action et aux missions qui lui sont confiées, dans un souci de respect de la législation, et des principes éducatifs, laïques et républicains qu'elle prône et qu'elle défend.